



RESULTAT DU VOTE

Nombre de votants : 30

Voix favorables : 30

Voix défavorable : 0

Abstention : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 15/03/2022

DELIBERATION n° CA 2022 – 24

Relative au complément aux tarifs de formation continue FCV2A pour 2021-2022

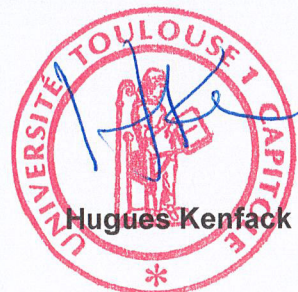
Vu le code de l'éducation, notamment son article D 714-62,

Le conseil d'administration, **après en avoir délibéré, décide :**

Article unique

Le complément aux tarifs 2021-2022 des formations proposées par le service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage, annexé à la présente délibération, est adopté.

Le président du conseil d'administration,



Hugues Kenfack

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 15/03/2022
DELIBERATION n° CA 2022 - 24

ANNEXE

COMPLEMENT AUX TARIFS 2021-2022 FORMATION CONTINUE FCV2A

INTITULE	FRAIS DE FORMATION
Journée d'étude « La surpopulation carcérale : état des lieux et perspectives »	250 €
Tarif spécifique pour les stagiaires et étudiants en cours du DU « Droit pénitentiaire »	90 €